

P.-E.P.S. : voter !

Pourquoi ?

⇒ *Le statut des enseignants d'EPS (tous corps confondus) a-t-il évolué ?*

Les professeurs de lycée professionnel, les professeurs de Musique et d'Arts Plastiques sont tous passés à 18 h ces cinq dernières années !

Le SNALC demande :

- Notre intégration dans le corps des **Certifiés**,
- Professeurs d'EPS, CE, AE MA d'EPS : **18 h** comme les autres Certifiés,
- Agrégés d'EPS : **15 h** comme les autres Agrégés.

⇒ *L'UNSS et nos AS se portent –elles mieux depuis dix ans ?*

La désaffection des élèves, une politique sportive confuse, une démotivation de l'encadrement ont amené les pouvoirs publics à diminuer des 2/3 nos moyens financiers.

Le SNALC demande :

- **le maintien d'une AS** par établissement avec indemnisation d'un secrétaire d'AS,
- **la liberté de choix** d'animer ou non l'AS (rémunération en HSE pour les volontaires),
- l'allègement des procédures administratives au niveau de l'UNSS.

⇒ *L'accès pour devenir professeur d'EPS s'est-il clarifié ?*

Il existe toujours plusieurs moyens de recrutement, source d'injustice, sans parler des TZR, des MA, des vacataires ou contractuels employés de façon abusive.

Le SNALC demande :

- un **CAPES** et une **Agrégation** d'EPS externe et interne pour tous avec un recrutement **décent**,
- **l'emploi** des agents non-titulaires de façon plus **humaine** (octroi d'indemnités de déplacements).

⇒ *La spécificité de notre profession a-t-elle été reconnue ?*

La difficulté du métier n'est pas prise en compte.

Le SNALC demande :

- une augmentation de la durée du **congé de maternité** à 20 semaines,
- la reconnaissance de **nos problèmes de santé** spécifiques,
- l'aménagement de postes de réadaptation et de réemploi **réservés**,
- une réflexion sur **les fins de carrière** compte tenu de l'implication physique propre à notre discipline.

⇒ *Notre protection juridique et administrative est-elle meilleure ?*

Les collègues sont trop souvent seuls quand il y a problème.

Le SNALC demande :

- un **renforcement** de la protection juridique et administrative de l'enseignant,
- **le respect** de la présomption d'innocence en cas d'accident,
- **la confidentialité** assurée.

⇒ *Nos conditions matérielles se sont-elles améliorées ?*

Le SNALC demande :

- l'obligation aux collectivités territoriales de fournir des équipements **minima** et **obligatoires**, **fonctionnels** et **SECURISES partout**,
- et de financer les déplacements vers les lieux de pratiques afin d'assurer les programmes.

Peut-on être fier de ce bilan ? ... NON !

Alors, pour changer,

VOTEZ 
le 6 décembre

Professeurs d'E.P.S.

Par correspondance ou sur votre lieu de travail

Le 6 décembre, aux élections professionnelles



Tout le monde le dit ...

Défendre

Ecouter

Inform

Le SNALC le fait !

Syndicat National des Lycées et Collèges

SNALC-CSEN – 4, rue de Trévis – 75009 PARIS – 01.47.70.00.55 – www.snalc.fr – info@snalc.fr